

Points de repère pour Cellules diocésaines A&E

Confidentialité et discrétion conditions nécessaires et à rappeler

Définition du mandat et périmètre

Durée/ nombre et qualités des membres/référent hiérarchique

Public concerné par la cellule

Accueil/conseil aux communautés/formation

Pointer les éventuels conflits d'intérêt et y répondre

Fonctionnement et moyens

Fréquence des rencontres/ moyens techniques/ listes des interlocuteurs hors Eglise

Élaboration du protocole d'accueil et d'écoute (lieu/ nombre d'écouter/p.v. ou compte rendu...)

Interlocuteurs

Désigner le référent hiérarchique et organiser une rencontre par an hors cas particulier pour faire le point.

Être connu et se faire connaître des instances locales

Liste à jour des interlocuteurs locaux en termes de protection de l'enfance et d'aide aux victimes

Communication

Anonymat ou communication des identités des membres

Campagne de communication pour être saisi facilement

Légitimiser la cellule et ses membres

Procédures applicables en vigueur dans le diocèse

Bien connaître les procédures et normes en vigueur

Élaborer un protocole simple propre au diocèse (qui/quand/quoi/)

Formation

Supervision essentielle et régulière collective et individuelle si besoin

Encourager la formation des membres

Anticiper la formation des personnes pouvant rejoindre ou succéder aux membres sortants.

Archives

Tenir des archives de la cellule et les verser au diocèse